



Déclaration de démarchage

Le démarchage est soumis à une réglementation protectrice portant sur le contenu du contrat et les délais de rétractation.

Conformément à l'arrêté municipal A-PM-2025/292 du 28 Juillet 2025, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de Police Municipale de Royat, **15 jours** avant le commencement de celui-ci.

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Déclarant

Dénomination sociale :

Numéro SIREN :

Adresse :

Ville :

Nom Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Téléphone fixe

Téléphone Portable :

Démarchage

Objet du démarchage :

Secteur du démarchage :

Période : Du

au

inclus



Démarcheurs

Nom et prénoms :

Téléphone :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

Nom et prénoms :

Téléphone :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

Nom et prénoms :

Téléphone :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

Nom et prénoms :

Téléphone :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

Observations réservé Mairie de Royat

Joindre impérativement à toute demande les copies d'un extrait de K-Bis de moins de six mois, des cartes professionnels ainsi que les cartes nationales d'identité de chaque démarcheur.

Documents à retourner au poste de police Municipale de Royat, 46 boulevard Barrieu 63130 Royat ou par mail : demande.autorisation@royat.fr

Date : / /

Cachet et signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service de Police Municipale pour le respect des règles de la vente à domicile, appelé "porte à porte", qui consiste à proposer au consommateur de souscrire un contrat de vente, de location ou de prestation de services.

Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées aux services de la Police Municipale, de la Police nationale, de la Gendarmerie Nationale, et de la Direction Départementale de Protection des Populations

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : la Police Municipale de ROYAT - tel : 04.73.35.82.14 - courriel : police.municipale@royat.fr

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).